

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 15 Décembre 2022

Délibération n°20221215\_08

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 48

Suppléants : 5

Pouvoirs : 8

= VOTANTS : 61

- dont « pour » : 58

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 3

**Objet : ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Hiérarchisation des projets d'assainissement collectif :  
création et réhabilitation**

Le jeudi 15 Décembre 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 09/12/2022, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle des Fêtes de FONTENILLE.

Présents : COMBAUD Renaud - GEOFFRION Olivier - GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard MAINGUET Martine – BLANCHON Alain - BOIREAUD Philippe - COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – TEXIER Didier CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - LAMAZIERE Véronique – TYSSANDIER Maguy – PAPILLAUD Sonia CROIZARD Christian - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques PINEAU Francine – NAFFRICHOUX Marc – LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne – MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent – BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - LASBUGUES Elisabeth - ROUMAGNE Magalie – PINTUREAU Romain – GOYAUD Philippe - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

- 1-SOURISSEAU Damien suppléant de COMBAUD Alain
- 2-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy
- 3-GROS Catherine suppléante de CHAUSSEPIED Pierre
- 4-RAMOS Sylvie suppléante de JEUNE Karine
- 5-ROUDIER Jonathan suppléant de MAGNANT Jocelyne

Pouvoirs :

- 1-FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud
- 2-CAILLAUD Nadia pouvoir à BOIREAUD Philippe
- 3-DURAND Jean-Louis pouvoir à LAVERGNE Didier
- 4-THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian
- 5-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent
- 6-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES Elisabeth
- 7-CAMY Bruno pouvoir à ROUMAGNE Magalie
- 8-SEVRIT Raymond pouvoir à BERTRAND Didier

Absents : FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - MUGNIER Pierre-Hermann - BOURABIER Jacques - POTEL Maryse - MAHÉ Jacques - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella - MICHONNEAU Patrick.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

**Objet : ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Hiérarchisation des projets d'assainissement collectif : création et réhabilitation**

*Vu les orientations retenues par la Commission Assainissement réunie le 08/12/2022,*

Monsieur le Vice-Président expose au Conseil Communautaire que les financeurs qui subventionnent les projets d'assainissement collectif (le Département et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne) souhaitent connaître la hiérarchisation des projets d'assainissement collectif de la Communauté de Communes Cœur de Charente pour pouvoir faire une planification au plus juste des projets. La DDT 16 souhaite également connaître les engagements de la collectivité pour remédier à la non-conformité de la station d'épuration de Montignac-Charente.

En parallèle, dans le cadre des travaux d'aménagement de Bourg de Mansle actuellement en cours et du renouvellement de conduite d'eau potable, il s'avère nécessaire d'intervenir sur le réseau d'assainissement collectif vétuste dans la Rue Grande sur la commune de Mansle.

Les études diagnostiques des systèmes d'assainissement collectif des communes de Mansle, Montignac-Charente, Saint-Amant-de-Boixe et Vars étant restituées, Monsieur le Vice-Président propose la hiérarchisation des projets de réhabilitation suivante :

Ordre de priorité	Nature des travaux à réaliser	Commune concernée	Échéance prévisionnelles des travaux*
1	Réhabilitation du réseau de la Rue Grande	MANSLE	2023
2	Station d'épuration : Mise en place d'une déphosphatation et changement de la filière boues	ST AMANT DE BOIXE	2024
3	Travaux sur les réseaux en raison des problèmes d'eaux parasites	MONTIGNAC-CHARENTE	2024
4	Travaux de réhabilitation de la STEP	MONTIGNAC-CHARENTE	2025

\*sous réserve de la programmation des subventions et de la disponibilité des crédits afférents

Monsieur le vice-Président précise que pour réaliser les travaux sur la commune de Montignac-Charente en 2024-2025, les études types d'avant-projet, projet et dossier Loi sur l'Eau seront réalisées en 2023.

Monsieur le Vice-Président propose la hiérarchisation des projets d'extension et de création de réseaux et/ou de stations d'épuration suivante :

Ordre de priorité	Nature des travaux à réaliser	Commune concernée	Échéance prévisionnelles des travaux*
1	Le Bourg (réseau + station d'épuration)	TUSSON	2023-2024
2	Le Bourg (extension vers station d'épuration d'Aigre)	VILLEJESUS	Non précisé
3	Le Bourg (réseau + station d'épuration)	LUXÉ	Non précisé
4	Le Boquet (extension vers station d'épuration de Vars)	VARS	Non précisé
5	Monpape (extension vers station d'épuration de Mansle)	FONTCLAIREAU	Non précisé
6	Le Bourg (réseau + station d'épuration)	FOUQUEURE	Non précisé
7	Goué (extension vers station d'épuration de Mansle)	MANSLE	Non précisé
8	Rouhénac (extension vers station d'épuration de Vars)	VARS	Non précisé

Cette hiérarchisation est conditionnée :

- par l'obtention conjointe pour chaque projet des subventions du Département de la Charente et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- sous réserve des possibilités financières du SPAC (compte tenu notamment de l'impact lié aux augmentations des coûts de l'électricité).

**Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à la majorité, décide :**

- **D'APPROUVER** les hiérarchisations précitées ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents, et notamment les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de la Charente et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Christian CROIZARD**

